



BIENVENUE AU CAMPING NATURISTE EL PORTÚS

Nous vous prions de bien vouloir lire avec attention l'information qui suit, sur nos services et installations. En cas de doute, n'hésitez pas à vous informer auprès de la réception.

REGLEMENT INTERNE

1. DROIT D'ADMISSION ET DE SÉJOUR:

L'accès au camping est réservé exclusivement aux couples et aux groupes mixtes, ainsi qu'aux couples, aux groupes non mixtes ou aux personnes venant seules en possession de la carte de la **Fédération Naturiste Internationale**, dûment mise à jour avec le cachet en cours de validité.

2. PHOTOS ET ENREGISTREMENTS:

Ils ne sont pas admis dans les installations communes du camping, sauf autorisation de la Direction, afin de préserver le droit à la vie privée des usagers et le droit à la protection des données.

3. VISITEURS:

Seuls les visiteurs naturistes sont admis pendant les heures de visite, entre 10h00 et 20h00. En payant le "PASS VISITEUR". Si un client interne du camping souhaite amener des amis, c'est lui qui en informera la Réception ; dans le cas où il ne le ferait pas correctement, c'est lui qui paiera la carte de visiteur.

4. TEXTILES ET HABILLEMENT:

"Le CAMPING EL PORTÚS EST UN CENTRE TOTALEMENT NATURISTE" Si les conditions météorologiques le permettent, les clients pourront séjourner dans le **CAMPING EN NUDITÉ COMPLÈTE**.

Le naturisme est obligatoire dans et autour des installations de la piscine. Le port de sous-vêtements ou de maillots de bain en public n'est pas acceptable.

Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire d'utiliser des serviettes pour s'asseoir nu dans toutes les zones du camping, en particulier sur les terrasses du restaurant et du bar de la plage. De même, à l'intérieur du restaurant, l'utilisation d'un vêtement est demandée.

5. BUNGALOWS ET HACIENDA MONTALVO:

La remise des clés se fera à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et le montant total du séjour doit être payé à l'avance. Vous devez quitter votre logement et rendre la clé à la réception au plus tard à 12h00. Dans le cas contraire, une journée supplémentaire sera facturée.

Les draps et les serviettes sont changés une fois par semaine, le septième jour, le premier jour étant celui de l'arrivée. Si vous souhaitez changer les draps et les serviettes avant les 7 jours indiqués ci-dessus, ce service est facturé 2,50 € par personne.

Des lits d'enfant et des chaises hautes sont disponibles pour les bébés de moins de 18 mois, sous réserve de disponibilité.

Il est strictement interdit de stationner, de garer ou d'envahir, les routes, les accès, les terrains, etc. non marqués comme parking ou place de stationnement. Vous devrez payer le montant de l'emplacement occupé selon le tarif en vigueur.

6. ZONE DE CAMPING:

Conformément au **RÈGLEMENT DE CAMPING DU REG. DE MURCIA**, la journée de séjour dans l'aire de camping commence à 12h00 le jour de l'arrivée et se termine à 12h00 le jour du départ. **Si ce n'est pas le cas, une journée supplémentaire sera facturée.**

Si vous souhaitez rester dans le camping après votre départ (chek-out), vous devez en informer la réception et payer le "Visitor's Pass".

Les usagers ne peuvent pas installer sur les parcelles des éléments fixes qui ne correspondent pas au séjour temporaire des établissements, tels que clôtures ou barrières, sols ou dallages, gros appareils électriques, éviers, tables ou bancs et tout autre élément qui donne l'idée d'une utilisation permanente, stable ou résidentielle.

L'installation de tentes, caravanes et camping-cars ne sera pas fixe et disposera d'un espace déterminé dans les installations. Tout changement d'emplacement doit être communiqué à la réception.

Une seule unité d'hébergement (tente, voiture, véhicule, camionnette, caravane ou camping-car) peut être installée ou introduite sur chaque emplacement, en respectant le nombre de personnes par emplacement conformément à la réglementation. La direction du camping peut autoriser l'installation d'une deuxième unité d'hébergement, en veillant à la qualité de l'hébergement et au plan d'évacuation et d'urgence du camping.

Il est strictement interdit de stationner, de garer ou d'envahir, les routes, les accès, les terrains, etc. non marqués comme parking ou place de stationnement. Vous devrez payer le montant de l'emplacement occupé selon le tarif en vigueur.

7. SERVICES ET PRESTATIONS:

Le camping El Portús offre à ses clients hébergés ou à ceux qui paient une carte journalière les services suivants : douches, piscines, aire de jeux pour enfants, etc. D'autres services et activités du camping comme le court de tennis, les machines à laver, les excursions, etc. sont payants.

Le restaurant d'hiver et le snack-bar d'été sont exclusivement réservés aux clients du camping et peuvent être utilisés par les clients qui paient une carte de visiteur.

Le camping dispose d'un service Wifi qui couvre tout le camping, un service prépayé qui peut être acheté à la réception.

8. TARIFS:

Les tarifs pour l'entrée ou le séjour des personnes, des caravanes, des tentes, des mobil-homes et des véhicules sont dûment affichés à la réception.

Les services supplémentaires non inclus dans l'emplacement ou le mobil-home doivent être payés à l'entrée du camping (adultes, enfants, véhicules, tente, etc.).

9. HEURES DE SILENCE ET DE RESPECT:

SILENCE COMPLET (OBLIGATOIRE): 00:00-7:00H. Pendant ces heures, l'utilisation de véhicules (y compris les véhicules électriques) est totalement interdite.

Heures de sieste (15:00-17:00H) Veuillez réduire au maximum le bruit et la circulation des véhicules.

10. VÉHICULES ET CIRCULATION:

La vitesse est limitée à 20 km/h, quel que soit le type de véhicule. Les véhicules doivent être correctement garés à l'intérieur de la parcelle contractée et ne peuvent pas être garés sur les parcelles libres adjacentes ou dans les zones adjacentes. En cas de stationnement en dehors de la parcelle, le montant de l'espace occupé sera facturé.

Le portail d'entrée pour les véhicules sera fermé à partir de 00h00 du soir jusqu'à 07h00 du matin.

Les bicyclettes peuvent être utilisées comme moyen de transport dans le camping, mais en aucun cas il n'est autorisé de faire des courses, de rouler sans respecter la vitesse autorisée ou d'utiliser les rues comme lieu de jeu ou de compétition. Les mineurs qui ne respectent pas cette règle peuvent même se voir retirer leur véhicule jusqu'à ce que leurs parents ou tuteurs se présentent à la réception.

11. AGUA:

Pour des raisons écologiques et environnementales, il convient d'en utiliser le moins possible. L'eau ne doit pas être gaspillée ni utilisée pour laver les véhicules ou les animaux.

L'eau potable est disponible à partir de 3 robinets encastrés dans le mur sur le côté de la route principale menant de la réception à l'aire de camping. L'eau potable ne peut pas être utilisée pour le nettoyage. L'eau des autres robinets n'est pas potable.

12. AIRE DE JEUX POUR ENFANTS:

Il s'agit d'un espace réservé aux enfants, qui doivent être sous la surveillance constante de leurs parents, un autre adulte étant responsable de leur sécurité.

Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs et des actes et dommages qu'ils peuvent causer aux installations, devant répondre de leurs dommages ou de leurs coûts selon l'appréciation de la direction.

13. ANIMAUX:

Les animaux domestiques doivent répondre aux exigences suivantes :

- Ils doivent toujours être tenus en laisse et sous la surveillance de leur propriétaire (loi espagnole sur les animaux domestiques dans les espaces publics).
- Ils doivent être correctement vaccinés, le propriétaire doit être responsable de son animal, ramasser ses déchets, il est strictement interdit aux animaux de faire leurs besoins dans les parcelles, les routes ou les rues du camping, pour cela, il y a une zone prévue à cet effet, Pipican
- La plage est un lieu public et le camping N'AUTORISE PAS les clients et/ou les visiteurs à amener leurs animaux sur la plage.

Il est strictement interdit de nourrir les chats sauvages.

De même, l'abandon d'animaux dans l'enceinte du camping sera dénoncé par la Direction.

14. LE RESPECT ET LA COEXISTENCE:

Notre intention est de créer une atmosphère de respect parmi nos clients, ainsi que de respect pour nos installations et notre environnement.

Nos clients sont tenus de respecter:

- Il est interdit de jeter des déchets, du papier, du plastique, etc. Des conteneurs de recyclage sont disponibles.
- Pendant la période du 1er mai au 30 septembre, il est totalement interdit d'allumer des barbecues de quelque nature que ce soit, par ordre de la Communauté autonome de la région de Murcie. Le reste de l'année, les barbecues doivent être autorisés par la direction, à condition qu'ils n'utilisent que des combustibles végétaux.
- Il est important de faire un usage correct et responsable des installations et, si une anomalie ou un incident est détecté, il est nécessaire de le communiquer à la réception, afin qu'une action rapide soit entreprise et que l'installation soit améliorée.
- La direction du camping ne peut accepter que les clients manipulent ou modifient l'apparence et les équipements du camping.
- Il est interdit de modifier ou de manipuler, physiquement ou autrement, l'intérieur des parcelles, les rues, les routes, les installations d'eau ou d'électricité. Le non-respect de ces règles peut être considéré comme une cause grave d'expulsion du camping.
- Il est interdit d'arracher ou de couper des fleurs, des plantes ou des arbres, sans l'accord de la direction, ou de toute autre manière qui perturbe ou interfère avec les espaces paysagers.
- En cas d'intervention, une autorisation ou une assistance doit être demandée à la réception du camping.
- Les sports sont autorisés, à condition qu'ils ne gênent pas les autres clients et qu'ils ne soient pas dangereux.
- L'utilisation d'armes à feu ou d'autres armes offensives telles que les couteaux, etc. Les armes à feu sont totalement interdites.
- Les hôtes doivent respecter l'environnement, ainsi que la flore et la faune de la région, et toute activité nuisible à l'environnement et au camping est interdite et ne doit pas l'endommager.
- Il faut respecter au maximum le fait de ne pas déranger ou perturber les autres clients et les voisins des parcelles adjacentes avec des bruits extérieurs ou des réunions de famille ou d'amis où l'on entend trop de choses de l'extérieur. Les décibels doivent être maintenus en harmonie avec l'environnement et ne doivent pas nuire à la tranquillité du camping et au repos des clients.

TOUT CLIENT QUI NE RESPECTE PAS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OU QUI SE COMPORTE D'UNE MANIÈRE SUSCEPTIBLE DE TROUBLER LA TRANQUILLITÉ ET LA JOUISSANCE D'AUTRUI SERA PRIÉ DE QUITTER LE CAMPING.

Conformément à l'article actuel de la législation sur le tourisme, toute personne qui refuse de quitter volontairement les lieux peut être expulsée, avec la sanction administrative suivante.

